

**SYNDICAT  
NATIONAL  
AUTONOME de la  
FiLIERE  
TECHNIQUE**

Syndicat affilié à l'UNSA



## **Compte rendu de la CAP**

## **Techniciens Supérieurs du Développement Durable**

4 juin 2020

# Titularisation

Nom	Prénom	Service	Date théorique de titularisation	Grade et spécialité	Avis CAP
BATTIER	Éric	DIR Nord-Ouest	15/04/2020	TSPDD TG	Favorable
BILLOT	Jean-Michel	VNF DT Bassin de la Seine	01/04/2020	TSPDD TG	Favorable
CHAOUID	Mounir	Ministère des Armées	05/05/2020	TSPDD EEI	Favorable
DELBARY	Vivian	DIR Est	01/06/2020	TSPDD TG	Favorable
MANSOIBOU	Alidia	Cerema IDF	01/05/2020	TSPDD TG	Favorable
REDON	Patrice	DDTM2A	01/04/2020	TSPDD TG	Favorable
ROUSSEL	Cyrille	DIR Est	01/02/2020	TSPDD EEI	Favorable
RUSSO	Guillaume	VNF DT Centre Bourgogne	01/03/2020	TSPDD TG	Favorable

La CAP a soumis au vote une demande de non-titularisation proposée par le service d'un agent.

Pour : 9 Administration

Contre : 1 UNSA SNAFIT

Abstention : 3 CGT-3 FO- 1 CFDT-2 UNSA SNAFIT

La CAP émet donc un avis favorable à la non titularisation.

## Réponses de la Présidente aux déclarations préalables :

### Cycle de mobilités 2020-09

La présidente assure que malgré la suppression de l'examen des demandes de mobilités en CAP, la DRH accordera la même attention aux situations individuelles et aux dossiers sociaux des agents.

L'administration fera un retour aux organisations syndicales sur les dossiers signalés par leurs soins via la plateforme numérique mise à leur disposition.

Les résultats des mobilités seront publiés sur l'intranet du MTES dans la 2ème quinzaine de juin. Les organisations syndicales seront averties par mail de la publication des résultats.

Conformément aux lignes de gestion, les candidats non retenus sur un poste devront s'adresser au service d'accueil pour obtenir des explications sur les motifs du refus de leur demande.

Un bilan du cycle de mobilités sera produit.

## Lignes directrices de gestion promotions

2 réunions de concertation avec les organisations syndicales sont programmées avant leur présentation au CTM de début juillet.

Le lancement de la campagne de promotions 2021 pourra ensuite démarrer pour être terminé fin 2020 (au moins pour les tableaux d'avancement<sup>1</sup>).

Les taux pro/pro<sup>2</sup> de 2021 sont les suivants :

- TSCDD : 11 % (comme en 2019 et 2020)
- TSPDD : 8 % au lieu de 9 % en 2020 et 10 % en 2019

## TSPDD en sortie d'école

La sortie d'école a été maintenue au 1<sup>er</sup> avril 2020. Les TSPDD stagiaires ont rejoint leurs services d'accueil au sein desquels ils ont été positionnés en télétravail ou en ASA. Compte-tenu des circonstances particulières, si les services ont des difficultés à les évaluer pour le dossier de titularisation, la période de stage pourra être prolongée sans que cela ait une conséquence sur la date de titularisation si l'évaluation finale est positive.

## Retard dans la prise des arrêtés de changements d'échelon :

Dorénavant, ce n'est plus le MTES mais les PSI qui prennent les arrêtés de changement d'échelon pour les agents en poste dans les DDI.

Pour les autres services, les arrêtés 2019 sont terminés et la DRH travaille sur les arrêtés 2020.

# Les représentants SNAFIT-UNSA à la CAP des TSDD

Hélène CHASSAGNOL – [helene.chassagnol@i-carre.net](mailto:helene.chassagnol@i-carre.net)

Laurent FALLOURD – [laurent.fallourd@aviation-civile.gouv.fr](mailto:laurent.fallourd@aviation-civile.gouv.fr)

Valérie BURTE - [valerie.burte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valerie.burte@developpement-durable.gouv.fr)

Alexandre PICARD - [alexandre.picard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alexandre.picard@developpement-durable.gouv.fr)

David PINEAU - [david.pineau@manche.gouv.fr](mailto:david.pineau@manche.gouv.fr)

---

<sup>1</sup>Changement de grade au sein d'un même corps – ex : promotion de TSPDD à TSCDD (contrairement à la liste d'aptitude qui correspond à un changement de corps – ex : promotion de TSCDD à ITPE)

<sup>2</sup>Le nombre maximal de promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables »